CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : Nb. de représentés: 9

35

Nb. d'absents:

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire,

AFFAIRE N° 21/978 :

Cité Educative: Vote de subventions aux associations pour la programmation 2022

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina. TAN Willy, **CHAMBI** Richela, DJOUMBAMBA Marie **POTIN** Philippe, Mariot, ROUVRAIS Simone, **MINATCHY** ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier. ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S):

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS:

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

> Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



réfecture 4-21-978-DE 117/11/2022 une : 17/11/2022

Affaire n°21/978: Cité Educative: Vote de subventions aux associations pour la programmation 2022.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives lancées début 2019 sont issues du plan national pour les quartiers. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce label d'excellence de trois ans vise à fédérer la communauté éducative autour de projets concrets afin de contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Par l'apport de moyens supplémentaires, mais aussi de nouveaux modes de coordination, ce programme permet de développer des projets variés et transversaux.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Un comité de pilotage sur la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'Olives s'est déroulé le 28 juin 2022 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une quarantaine d'actions définies dans le cadre des axes stratégiques de ce dispositif.

Les dernières actions prêtes à démarrer pour l'année 2022, sont celles indiquées ci-dessous. Afin de garantir la faisabilité de ces projets, les associations suivantes sollicitent l'attribution d'une subvention.

Axe stratégique : Conforter le rôle de l'école

Associations	Intitulé du projet	Autres	Subvention	Subvention Ville
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Financements (€)	ANCT (€)	(€)
Kozé Conté	PARCOURS ORALITE	-	6 500.00	7 850.00
	TOTAL	-	6 500.00	7 850.00

Axe stratégique : Promouvoir la continuité éducative

Porteurs	Intitulé du projet	Autres	Subvention	Subvention Ville
		Financements (€)	ANCT (€)	(€)
Association Théâtre Bazar	ART CULTURE ET CITOYENNETE	-	-	10 000 .00
	TOTAL	-	-	10 000.00

	Subvention ANCT (€)	Subvention Ville (€)	
TOTAL GÉNÉRAL	6 500.00	17 850 .00	

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 020 6574 16 CITE EDU RE22000072

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les subventions aux profits des associations ci-dessus mentionnées
- D'APPROUVER les conventions annexées.

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20221114-21-978-DE Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022 • DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à SIGNER toute les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAITSCONFORME,
LE MARRE

FUNO

Michel IONTAINE